

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 28 MAI 2018

Sont présents, à 20h à la salle communautaire du Rural, 64 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de M. Vladimir Colella, Syndic, ainsi qu'en présence d'une journaliste des Freiburger Nachrichten et d'une journaliste de La Liberté.

M. le Syndic accueille les participants en ces termes :

"Le printemps, comme chacun le sait, est synonyme de renouveau. Le Conseil communal de Givisiez ne déroge pas à la règle et vous constaterez que des changements sont survenus en son sein.

En effet, à la suite de l'arrivée de MM. Damiano Lepori et Stéphane Pilauer, nouveaux Conseillers communaux, à qui je donnerai la parole pour une brève présentation tout à l'heure, le Conseil communal s'est reconstitué ce samedi. Dans un esprit constructif et unanime, il a, à cette occasion, décidé d'effectuer d'importants changements structurels au sein de son organisation, dans un souci d'efficacité.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux collègues au sein de cette assemblée, MM. Damiano Lepori et Stéphane Pilauer, à qui je donne la parole pour se présenter.

Les présentations étant faites, je vous invite à prendre connaissance de la nouvelle organisation du Conseil communal, valable depuis ce samedi 26 mai. Ce document est également disponible sur notre site internet et au pilier public.

Je remercie particulièrement Suzanne Schwegler, ancienne Syndique, pour son immense travail à la présidence de notre exécutif en particulier mais également dans toutes ses tâches de Conseillère en charge de l'urbanisme. Ce dicastère prend une ampleur considérable vu le développement de notre Commune et c'est avec l'assurance de pouvoir continuer à compter sur les compétences de Mme Schwegler que le Conseil communal remanié va poursuivre son action. Nous pourrons également toujours compter sur son action au sein du Comité de l'Agglomération de Fribourg. Un grand merci."

M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée communale de printemps et de saluer tous les participants très cordialement, ainsi que les membres de la Commission financière, les collègues du Conseil communal ainsi que la presse qui, fidèlement, suit nos débats pour une fidèle retranscription dans nos quotidiens.

Il excuse les absences de M. et Mme Georges et Eveline Baechler, M. Gil Verillotte, M. Philippe Nuoffer, Mme Catherine Perriard, M. Pierre Gisler, M. Serge Vonlanthen, M. Daniel Känel et M. François Barras.

Cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2016, de même que par insertion dans la Feuille officielle no 18 du 4 mai 2018, par avis au pilier public, par publication sur le site internet de la Commune ainsi que par le Message de printemps 2018 du Conseil communal distribué à chaque ménage. Elle peut donc valablement siéger.

Pour information, et selon la coutume, les débats sont enregistrés pour assurer une transmission parfaite des propos émis ce soir.

M. Marc Richard et Mme Jacqueline Piller sont désignés scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic rappelle que la qualité de citoyen de Givisiez est nécessaire pour participer aux délibérations et aux votes. Il prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur les côtés latéraux de la salle. Pour la précision du procès-verbal, lors de leur prise de parole, les intervenants sont priés de décliner leur identité et de préciser le quartier où ils habitent.

Il donne lecture de l'ordre du jour figurant dans la convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2017
2. Comptes 2017
3. Budget d'investissements 2018 :
 - a. Bâtiment Espace La Faye : Modifications des façades

4. Nomination d'un/-e membre à la Commission d'aménagement
5. Nomination de deux membres à la Commission financière
6. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal
7. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
8. Divers

1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2017 n'est pas lu : il pouvait être consulté à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune www.givisiez.ch.

Conformément à l'art. 13 RELCo, ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal en séance du 15 janvier 2018.

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Il propose le vote à mains levées :

- **Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, avec remerciements à son auteure Madame Ariane Menoud.**

2 COMPTES 2017

M. le Syndic, responsable des finances, prie l'Assemblée de se référer aux informations et commentaires publiés aux pages 7 à 24 du Message de printemps, et fait part des commentaires suivants :

"Par le biais de notre Message de printemps, vous avez pu prendre connaissance des comptes 2017 qui se soldent par un bénéfice de CHF 48'299.47 après des amortissements supplémentaires de CHF 433'700.00 et un prélèvement à la réserve de CHF 33'700.00. Les affectations aux réserves obligatoires du chapitre de l'environnement s'élève à CHF 518'865.70. Ce résultat est bien meilleur que la prévision et je vous informerai ci-après sur les causes principales de cette bonne surprise. Toutefois, je tiens à relever à ce

stade que les charges sont, d'une manière générale, en ligne avec la prévision de CHF 1'560'831.00. Le Conseil communal a, en effet, géré les dossiers en pleine connaissance des défis financiers afin de démontrer une réelle discipline au niveau des dépenses. Il a également œuvré dans le sens de l'objectif financier de cette législature, à savoir "Le désendettement".

Comme le contenu du Message est réputé connu, je me permets, ce soir, de vous présenter de manière concise les principaux coûts et produits par dicastère:

0. Administration générale

Les dépenses de cette rubrique sont globalement en dessous de la prévision de CHF 96'496.45 et reflètent les frais réels du Conseil communal pour une année complète, après une année 2016 marquée par un changement de législature et une diminution du nombre de Conseillers. De plus, je relève une économie sur le renouvellement de notre assurance RC ainsi que sur les coûts de fournitures, frais de ports et autres charges courantes de l'administration.

1. Ordre public

Dans cette rubrique également, les dépenses sont globalement en dessous de la prévision de CHF 48'484.20, ce malgré une augmentation de notre part au Service des Curatelles de La Sonnaz. Cette diminution résulte d'une part du processus de regroupement du CSP de Givisiez avec le Bataillon de la Ville de Fribourg, puisque les dépenses avaient été réduites à leur minimum déjà dans le courant de l'année 2017, et d'autre part de l'arrivée de la Commune de Matran au sein de l'ACoPol.

2. Enseignement et formation

Cette année, malgré des dépenses liées aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées en forte augmentation par rapport au budget, les dépenses globales de ce chapitre sont en dessous de la prévision de CHF 1'500.65. La compensation se situe notamment au niveau des charges liées cantonales pour l'enseignement obligatoire légèrement inférieures à la prévision. De plus, la facturation de la fréquentation de l'AES aux nouveaux tarifs depuis la rentrée scolaire 2016/2017 nous permet de couvrir davantage les coûts de cette structure.

3. Culture, sport et loisirs

Globalement, on relève des charges supérieures à la prévision de CHF 4'410.55, ceci malgré une participation aux frais du Conservatoire supérieure au budget de CHF 22'650.90. La différence provient notamment des frais des camps scolaires en légère baisse par rapport à la prévision.

4. Santé

Les dépenses de ce chapitre correspondent dans leur globalité à des charges liées cantonales et sont inférieures au budget de CHF 28'495.65.

5. Affaires sociales

Les coûts de la petite enfance s'élèvent à CHF 515'102.55. Ils sont inférieurs à la prévision de CHF 31'897.45. L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 480'869.80 et est en dessous de la prévision. Notre participation aux coûts cantonaux LASoc enregistre en 2017 un bonus relatif au décompte 2016, ce qui engendre une charge inférieure à la prévision de CHF 81'684.20.

6. Transports et communications

Cette rubrique termine l'année avec un dépassement de CHF 74'652.92 en raison de coûts supplémentaires relatifs aux déneigement de nos routes, aux travaux réalisés pour l'entretien et l'analyse des mâts de nos candélabre ainsi qu'à des frais sur nos véhicules non prévus.

7. Protection de l'environnement

Les taux de couverture légale de nos taxes causales - eau, épuration et déchets - sont respectés et se montent à 100% après affectation aux réserves obligatoires des montants respectifs.

A noter que la facturation des taxes de base et d'exploitation n'ont pas rapporté autant qu'escompté lors de l'élaboration du budget. Cela s'explique notamment par le fait que le budget était basé sur des estimations en raison de la mise en vigueur des nouveaux règlements en 2016.

Au niveau de l'aménagement du territoire, les frais sont en dessus de la prévision, en partie, en raison des honoraires relatifs à la révision du PAL qui enregistrent un dépassement de CHF 33'707.15. Ceux-ci sont liés au traitement des nombreuses oppositions.

8. Economie

Je ne m'attarde pas sur le chapitre de l'économie où les dépenses sont également inférieures au budget de CHF 9'813.75, principalement grâce aux questions liées à l'énergie. En effet, aucun audit énergétique n'a été mené et les subventions financières pour les énergies renouvelables sont restées bien inférieures à la projection.

9. Impôts, finances et immeubles

Globalement, les recettes fiscales sont en hausse par rapport à la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2016. Je reviendrai ultérieurement sur ce gain exceptionnel.

La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un déficit en dessous de la prévision de CHF 13'098.63 mais enregistre une hausse par rapport à 2016 de CHF 77'063.03. Cette augmentation est due à la baisse des loyers encaissés pour le site de Chandolan d'une part, et d'autre part, à des coûts d'entretien du Rural non prévus au budget.

Je tiens à revenir sur les recettes fiscales afin de préciser le caractère exceptionnel des revenus liés aux impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières. Ces comptes enregistrent un bonus de CHF 365'113.25 par rapport à la prévision. De plus, les impôts sur les bénéficiaires des personnes morales facturés au 31.12.2017 sont supérieurs aux espérances d'encaissement. Il s'agit de gains exceptionnels, il y a donc lieu de conserver la prudence, que le Conseil communal prône depuis toujours, pour les années futures.

Bilan

En comparant les bilans 2016 et 2017, on remarque que le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement mise en place depuis le début de la législature. Partant, les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2017 s'élèvent à CHF 21'331'905.37, soit une diminution de CHF 816'577.95 par rapport à l'année précédente.

Cash flow

Le cash flow 2017, qui représente la capacité d'autofinancement de la Commune, se monte, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'717'050.17, alors qu'il était budgétisé à CHF 858'095.00.

Investissements bouclés en 2017

Comme vous le voyez à l'écran, en 2017, trois investissements ont été bouclés. Ils concernent le remplacement de l'éclairage public et le crédit d'étude de la modernisation de la gare de Givisiez pour lesquels nous avons dépassé les crédits octroyés de respectivement CHF 2'154.95 et CHF 37'617.75. La réfection de la toiture du bâtiment 92 réalisé en été 2017 enregistre une économie sur les travaux de CHF 6'300.00. Ces investissements sont présentés dans le Message communal, j'y reviendrai au stade des questions si souhaité."

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, pour son rapport.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

" Rappelons que le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de contrôle et à fournir à l'assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. La Commission financière ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier.

1 Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

	Comptes	Budget	Ecart
Total des produits	16'517'315	16'071'895	+ 2,8 %
Total des charges	<u>14'800'265</u>	<u>15'228'781</u>	- 2,8 %
BN avant amort. et provisions	1'717'050	843'114	
- amortissements obligatoires	- 749'885	- 859'085	
Résultat après amort. obligatoires	+ 967'165	- 15'971	+ 983'136
- amortissements supplémentaires	- 433'700		
- affectation à la réserve eaux usées	- 518'866	- 273'965	
+ dissolution de réserves	<u>33'700</u>	<u>15'781</u>	
Bénéfice / - perte	48'299	- 473'155	+ 521'454

Les commentaires que l'on peut faire sur ce tableau sont les suivants :

Recettes : La Commune a encaissé plus de 16,5 millions de francs l'an dernier, c'est 445'420 francs de mieux qu'attendu. Cette bonne nouvelle est due aux rentrées fiscales supplémentaires pour les personnes morales et aux transactions immobilières sur la commune.

Dépenses : Le fonctionnement de la Commune a coûté 14,8 millions de francs, soit 428'516 francs de moins que prévu au budget. Les différents dicastères ont bien maîtrisé leur budget. Seul l'entretien des routes communales a largement dépassé le sien (+19,5%). Cela est notamment dû à la charge accrue du service hivernal et à l'entretien de l'éclairage public.

Cash-flow : Cette bonne maîtrise des coûts a permis de doubler le cash-flow prévu au budget, lequel s'élève aujourd'hui à 1'717'050 francs. Pour rappel, le cash-flow de l'année précédente s'élevait à 890'251 francs.

Amortissements supplémentaires : Ce bon résultat a en outre permis des amortissements supplémentaires à hauteur de 433'700 francs : 33'700 francs pour la réfection du toit de l'école 92, 50'000 francs pour le projet Werkhof et 350'000 francs pour le réseau routier.

Affectation aux réserves obligatoires : Il a été constitué pour 518'866 francs de réserves pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Ces trois réserves s'élèvent aujourd'hui au bilan à plus d'un million de francs.

Dissolution de réserves : Une dissolution de réserve de 33'700 francs a été effectuée pour financer la réfection du toit du bâtiment scolaire 92 conformément à la décision de l'assemblée communale du 22 mai 2017. Ce prélèvement a été opéré sur la réserve pour l'entretien des bâtiments.

Résultat de l'exercice : C'est un millésime comptable positif qui ressort de l'exercice 2017 avec un bénéfice de 48'299 francs alors que le budget tablait sur une perte de près d'un demi-million de francs.

2. Compte des investissements

Les trois investissements réalisés en 2017 sont commentés aux pages 22 à 24 du dernier message communal. La Commission financière relève toutefois que l'étude urgente sur la réalisation d'un passage sous voies pour les piétons et les cyclistes, après fermeture du passage à niveau de la route de Belfaux, n'a pas été soumise ni à l'Assemblée communale, ni à la Commission financière, d'où le dépassement de 37'617 francs dû à cette étude.

3. Analyse du bilan

Durant l'exercice 2017, les liquidités ont augmenté de 1'113'255 francs pour se situer à 1'843'656 francs au 31 décembre 2017.

Grâce à cette rentrée de liquidités, les emprunts communaux ont diminué de 816'578 francs au cours de l'exercice et se montent désormais à 21,3 millions.

Quant aux réserves ouvertes, elles atteignent aujourd'hui près de 4,0 millions et la fortune nette se monte à près de 5,0 millions.

4. Rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA

Les comptes communaux ont été révisés par Multifiduciaire Fribourg SA dans les locaux de l'Administration communale du 12 au 14 mars 2018. Le rapport de révision de la Fiduciaire est publié aux pages 18 et 19 du Message de printemps du Conseil communal.

Le rapport complémentaire destiné au Conseil communal et à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2017.

Nous retenons pour l'essentiel les points examinés suivants :

- Contrôles formels de la comptabilité portant sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.
- Contrôle du bilan, en particulier, des actifs et passifs et leur évaluation.
- Vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes.
- Comparaison des indicateurs financiers de la commune avec les indicateurs financiers harmonisés du Service des communes.

En conclusion, l'organe de révision confirme l'exactitude des comptes présentés et recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport complémentaire.

5. Conclusion

Le résultat de l'exercice 2017 est réjouissant. Il a été obtenu grâce à des recettes fiscales supplémentaires et à une bonne maîtrise des dépenses. Il ne faut toutefois pas négliger le fait que ces recettes supplémentaires sont exceptionnelles et qu'elles ne se renouvelleront pas nécessairement chaque année.

Ainsi, la stratégie de désendettement mise en place par le Conseil communal a atteint ses objectifs, à savoir une diminution des dettes et une augmentation des liquidités. Ce résultat a aussi été obtenu grâce au frein mis aux investissements. Cela doit dès lors inciter le Conseil communal à poursuivre ses efforts dans cette voie.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que la réforme de la fiscalité des entreprises pourrait avoir une

influence négative sur les finances de notre commune lors de son introduction. Il est dès lors utile d'améliorer les finances communales en vue de cette échéance.

Sur la base du rapport complémentaire de l'organe de révision du 20 mars 2018, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, nous avons l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2017 présentant un bénéfice de 48'299.47 francs et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière."

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2017 de la Commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et à la boursière.**

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son rapport ainsi que l'Assemblée pour son vote et sa confiance. Il n'aurait pas été possible de présenter les meilleurs comptes possibles sans le concours de l'ensemble du Conseil. Il leur adresse également ses remerciements.

3 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2018

3.1 Bâtiment Espace La Faye : Modifications des façades

M. le Syndic informe qu'un investissement est présenté ce soir à l'appréciation de l'Assemblée communale. A la suite des récentes démissions au sein du Conseil communal, ce dossier a été confié à M. Philippe Vorlet, responsable technique, qui vous le présente ce soir, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 25 de son Message.

"Suite à l'été caniculaire de l'été 2015, la Commune a été abordée par l'Association Gribouille au sujet de problèmes de chaleur dans cette crèche. En effet, comme vous avez pu le lire dans le Message communal, par temps dégagé, la chaleur s'accumule à l'intérieur du

bâtiment depuis les baies vitrées au sud et l'air chaud ne peut pas s'évacuer correctement par manque de fenêtres côté nord. Des températures dépassant 28°C y ont été constatées.

Cette situation a inquiété le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) qui a abordé le Conseil communal à partir de mars 2016 pour lui demander de remédier à cette situation. Le dernier courrier du SEJ de janvier 2018 donne même un délai jusqu'au 21 juin 2018 au Conseil communal pour procéder aux améliorations demandées.

En vue de déterminer les travaux qu'il y aurait lieu de faire, la Commune a mandaté le bureau d'ingénieurs en chauffage et ventilation Chammartin & Spicher SA pour effectuer une analyse du bâtiment et proposer des solutions permettant d'améliorer la situation, en ce qui concerne les variations de températures.

Ce bureau a proposé diverses pistes, dont une a été retenue par le Conseil communal pour son efficacité-coût. Le Conseil communal s'est en effet décidé de remplacer en priorité les stores en toile existants par des stores à lamelles sur trois côtés du bâtiment au 1^{er} étage et améliorer l'aération des fenêtres existantes. Le caisson des stores en toile est trop petit pour accueillir des stores à lamelle. C'est pourquoi des aménagements en façades sont nécessaires. Comme un échafaudage sera posé pour ces travaux, le Conseil communal profite de l'occasion pour procéder à un assainissement de façade du bâtiment.

Dans un premier temps, le Conseil communal a demandé divers devis à des artisans, mais vu la complexité des travaux envisagés, il s'est finalement décidé de faire appel à un architecte pour la direction des travaux.

Ce montant peut paraître important, mais il faut savoir que la Commune encaisse aussi des locations annuelles pour ce bâtiment. Si les modifications envisagées ne sont pas effectuées, il est à craindre que le SEJ ne renouvelle pas l'autorisation d'exploiter pour la crèche Gribouille. Ainsi, on aurait des locaux vides et difficiles à louer par la suite, vu leur configuration. Cela représenterait aussi un manque à gagner important pour la Commune.

En vertu des explications transmises, le Conseil communal vous demande donc ce soir d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 115'000.-, qui sera financé par la dissolution de même montant de la réserve "Entretien des bâtiments" et par prélèvement dans les liquidités de la Commune."

M. le Syndic remercie M. Vorlet pour sa présentation et donne la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, pour son rapport.

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Pour établir son préavis, la Commission financière a rencontré les représentants du Conseil communal le 3 mai 2018. La documentation complète remise pour cette séance, ainsi que les explications complémentaires données nous permettent d'émettre un préavis en toute connaissance de cause sur cet objet.

La Commission financière est favorable à l'accomplissement des travaux destinés à améliorer les conditions de surchauffe des locaux occupés par la Crèche Gribouille. Elle espère toutefois que les travaux qui nous sont demandés de voter ce soir suffiront à atteindre les objectifs que s'est fixés le Conseil communal pour mettre ce bâtiment aux normes actuelles et recevoir à nouveau l'autorisation du Service de l'enfance et de la jeunesse d'exploiter la crèche. En effet, il serait mal venu qu'un nouveau crédit soit demandé plus tard pour les mêmes raisons.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver le crédit de 115'000 francs pour la modification des façades du bâtiment "Espace La Faye", montant qui sera financé par la dissolution de même montant de la réserve "Entretien des bâtiments" et par prélèvement dans les liquidités de la Commune."

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Stéphane Progin, imp. Long-Champ, constate que, dans les explications figurant dans le Message, il est aussi fait mention de travaux de peinture, mais cela n'a pas été abordé ce soir.

M. Vorlet précise en effet que si un assainissement de façade est effectué, des travaux de peinture doivent également intervenir. Actuellement la façade est d'une couleur brun foncé et, pour atténuer les problèmes de chaleur du bâtiment, une couleur nettement plus claire serait envisageable. Toutefois, le Conseil communal compte sur les conseils de l'architecte qui sera mandaté. Les stores devraient également être de couleur claire, afin de faciliter l'entretien.

A la question de M. Stéphane Progin, M. Vorlet confirme que le coût de ces travaux de peinture est inclus dans le montant sollicité ce soir.

En réponse à Mme Monique Bovet, Allée Paul-Cantonneau, M. Vorlet précise que ce bâtiment date de 2007.

M. Daniel Berset, rue Robert-Stalder, demande comment cela se fait que le rapport date de 2016 et que le Conseil n'agisse qu'en 2018 ?

M. Vorlet informe que le SEJ a contacté le Conseil communal dans le courant 2016. Le Conseil communal a ensuite confié une étude au bureau Chammartin & Spicher. Suite au départ d'un spécialiste au sein de ce bureau, l'analyse a pris du temps. Par la suite, le Conseil communal a analysé le rapport établi et pris divers contacts avec différents entrepreneurs. Cela dure toujours un certain temps afin d'avoir un contact, obtenir et analyser les offres. Il s'est ensuite avéré que la tâche devenait de plus en plus compliquée, car les offres des uns étaient incompatibles avec les offres des autres, de sorte que le Conseil s'est décidé à mandater un architecte pour la direction des travaux. Cette étape-là a aussi pris du temps, tout le monde étant débordé de nos jours. Le départ d'un membre du Conseil communal a aussi complexifié la tâche.

M. Daniel Berset demande si le Conseil est certain que les mesures présentées ce soir sont suffisantes pour le bâtiment et s'il dispose de toutes les assurances. Il n'est pas sûr que ce sera bon déjà pour l'été 2018.

M. Vorlet répond que le Conseil n'est pas devin, mais il pense que les changements présentés seront efficaces et suffisants. Le Conseil fait confiance au bureau d'ingénieurs Chammartin & Spicher qui a précisé que les stores à lamelle peuvent capter le rayonnement solaire pour empêcher qu'il ne réchauffe les baies vitrées. C'est essentiellement ce réchauffement qui provoque une accumulation de chaleur à l'intérieur du bâtiment. Si cela ne devait pas être suffisant, le bureau Chammartin & Spicher a proposé d'autres pistes, telles que la pose de films anti-UV sur les baies vitrées ou la mise en place d'une gestion automatique de l'ouverture des fenêtres pour l'aération des bâtiments. L'ultime option serait la mise en place d'une climatisation. Toutefois comme il s'agit d'un bâtiment Minergie, le Service de l'énergie n'accepterait pas le branchement de cette climatisation sur le réseau et il faudrait dès lors installer des panneaux photovoltaïques. Le Conseil n'a pas voulu arriver devant l'Assemblée avec un montant d'investissement disproportionné, estimant que le remplacement de stores en toile par des stores à lamelle serait suffisant pour résoudre les problèmes.

A la question de M. Thierry Nuttens, imp. Long-Champ, M. Vorlet confirme que les stores seront électriques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- A l'unanimité des voix exprimées moins deux, l'Assemblée accepte un crédit de CHF 115'000 pour les modifications des façades du bâtiment Espace La Faye par la dissolution de même montant de la réserve "Entretien des bâtiments" et par prélèvement dans les liquidités de la Commune.

4 ELECTION D'UN/E MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Mme Suzanne Schwegler, Conseillère communale responsable de l'urbanisme, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 26 de son Message.

"Effectivement, M. Sébastien Wicht, membre de la Commission d'aménagement, a été élu le 23 mai 2011 et présenté sa démission à fin de l'année 2017. Il a siégé durant sept ans au sein de cette importante Commission. Elle tient à le remercier ici oralement, d'autant plus que nous avons le plaisir de sa présence ce soir.

Pour remplacer M. Wicht au sein de cette Commission, Mme Schwegler a le plaisir de présenter la candidature de M. Eric Mennel, que la plupart d'entre vous connaissez déjà très bien et appréciez de la même manière.

Marié, père de deux adolescents, Eric Mennel est déjà très connu dans la Commune. Au plan politique, il a siégé au Conseil communal de 2008 à 2016. Il a été élu en fin d'année passée délégué de notre Commune à l'Assemblée constitutive du projet de fusion du Grand Fribourg. Nul doute qu'il saura valablement défendre les intérêts de notre Commune dans cet important projet. Ingénieur diplômé EPFL de formation, Eric Mennel est aujourd'hui chef de section Protection des eaux au Service de l'environnement. L'expérience des affaires communales et les connaissances techniques en aménagement du territoire de notre candidat seront fort utiles aux travaux de la Commission d'aménagement, la Commune de Givisiez ayant de grands défis urbanistiques ces prochains mois et pendant quelques années encore."

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

- A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit **M. Eric Mennel** membre de la Commission

d'aménagement en remplacement de M. Sébastien Wicht.

Mme Schwegler félicite M. Eric Mennel pour son élection et le remercie par anticipation de son engagement.

5 ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Syndic annonce que, comme cela a été annoncé dans le Message de printemps, deux sièges sont à repourvoir au sein de la Commission financière, suite à la démission de M. Philippe Equey, Président, et de M. François Barras, vice-président.

M. le Syndic relève qu'à eux deux, ils totalisent d'incalculables années d'expérience dans cette Commission. De chaleureux remerciements à MM. Equey et Barras figurent déjà dans le Message et le Conseil a eu l'occasion de les remercier particulièrement lors de la dernière séance entre le Conseil communal et la Commission financière. Encore une fois mille mercis pour leur fidèle engagement au sein de la Commission financière.

Afin de repourvoir les sièges laissés vacants par MM. Equey et Barras, le Conseil communal propose les deux candidatures suivantes :

- M. André Figueiredo, de nationalité suisse, 35 ans, en couple, sans enfant, de formation de base d'économiste en entreprise HES et d'expert-comptable diplômé complété par un master en lutte contre la criminalité économique, travaille actuellement dans une fiduciaire de Villars-sur-Glâne en tant que responsable de mandat principalement dans le domaine de la révision de société ou d'institution publique, Beauséjour.

- M. Stéphane Progin, 44 ans, célibataire, titulaire des brevets fédéraux en assurances privées, en assurances sociales et diplômé en économie d'assurance ES, travaille depuis plus de 20 ans auprès de la direction de la Mobilière assurances à Berne et occupe la fonction de Chef de service sinistres Choses Ouest, a siégé durant plus de deux législatures au sein de l'exécutif de la commune de Grolley, impasse du Long-Champ.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

- A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. André Figueiredo et M. Stéphane Progin membres de la Commission financière en remplacement de M. Philippe Equey et de M. François Barras.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à MM. Figueiredo et Progin au sein de cette Commission et se réjouit de pouvoir collaborer avec eux.

6 DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA ROUTE DU VIEUX-CANAL

M. le Syndic présente ce point en se référant aux pages 28 et 29 du Message de printemps.

"Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le Message de printemps, les TPF s'établiront sur leur site de Givisiez dès le début 2019. Afin d'assurer entièrement la maîtrise foncière de l'accès routier à leurs futurs dépôts et ateliers, ils ont émis le souhait d'acquérir une partie de la route du Vieux-Canal. Il s'agit d'une surface de 1'065 m², à l'endroit indiqué sur le plan présenté à l'écran. Le prix de vente a été fixé à CHF 120.-/m², soit une somme totale de CHF 127'800.-.

Le Conseil communal a répondu favorablement à cette demande. En effet, cette portion de route était jusqu'à présent presque uniquement utilisée pour l'accès au bassin de rétention du Tigulet et à la fin du bâtiment Geberit avec qui les TPF ont discuté de la situation.

La délégation de compétence octroyée par l'Assemblée communale le 23 mai 2016 ne permettant malheureusement pas cette transaction puisque nous sommes au-delà de 10'000 m² et CHF 50'000 de prix transactionnel, cette vente est par conséquent soumise à votre approbation.

Quant à l'accès public au bassin de rétention de l'EETI, permettant de faire le tour du bassin, il sera déplacé en relation avec la construction du Pont du Tigulet."

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose le vote à mains levées :

- A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée accorde au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal.

7 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

M. le Syndic donne la parole à M. Gilles de Reyff, Vice-Syndic responsable de l'enseignement, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. de Reyff présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 30 de son Message.

"Pour rappel, 96 enfants de Givisiez sont concernés par ce Cycle d'orientation, qui est composé de 39 communes, 35 communes sarinoises et quatre communes du Lac.

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2015 de la Loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution, les délégués de l'Association se sont réunis en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017 et ont adopté les modifications des statuts de cette Association.

Certains articles ont été introduits dans cette modification des statuts pour correspondre au mieux à la nouvelle Loi scolaire et son règlement d'exécution. Cette nouvelle loi scolaire permet aux écoles de fixer un cadre et de leur donner les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en permanence. Cette révision permet également de procéder à un toilettage systématique des chapitres et des sections.

Le principal point est l'augmentation de la limite d'endettement. En juin 2016, les résultats de l'évolution de l'étude démographique du district de la Sarine ont été présentés. Sur la base du scénario moyen de cette étude, le Comité de direction a opté pour la construction d'un nouvel établissement à moyen terme sur l'axe Fribourg-Givisiez-Belfaux-Grolley et de la région du Haut-Lac. Cela implique que la limite d'endettement de 50 millions fixée par les statuts soit augmentée, tant en raison de la construction d'un nouvel établissement qu'en raison de l'évolution de l'augmentation du nombre d'élèves. Actuellement il y a quatre cycles d'orientation (Farvagny, Rossens, Marly et Pérolles).

En tenant compte de ces éléments et des besoins en infrastructures et salles de classe, la limite d'endettement proposée tient compte de la construction d'un nouveau CO ainsi que d'une enveloppe prévisionnelle le moment venu (entretien, rénovation et éventuelle possibilité d'extension des bâtiments existants).

A cette occasion, M. de Reyff donne l'exemple du CO d'Avry, qui fait déjà face à des problèmes d'infiltration dans le bâtiment et de surchauffe dans les salles de classe.

Un autre point important concernant la modification de ces statuts porte sur la féminisation, dans un souci d'égalité et de neutralité.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver les modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français."

La parole n'étant pas demandée, M. de Reyff propose le vote à mains levées :

- A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, telle que présentée.

8 DIVERS

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic lève la séance à 20h50.

L'Assemblée applaudit.

La Secrétaire :

Le Syndic :

Ariane Menoud

Vladimir Colella